

*Tourisme **Durable**,  
on commence par quoi ?*

## Module 3

# Tourisme et **déchets** – prévention et gestion

PROPOSÉ PAR SABINE NASCINGUERRA | ENVIROC

CONSULTANTE ENVIRONNEMENT & TOURISME DURABLE

25 FÉVRIER 2025



# Programme

---

## Introduction collective

- Quels déchets produits par vos activités?
- Types et chiffres

## Quelques rappels réglementaires

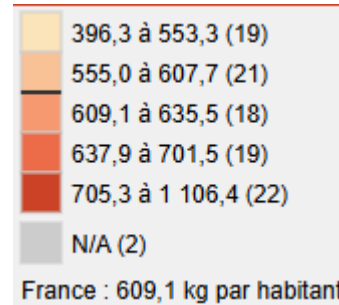
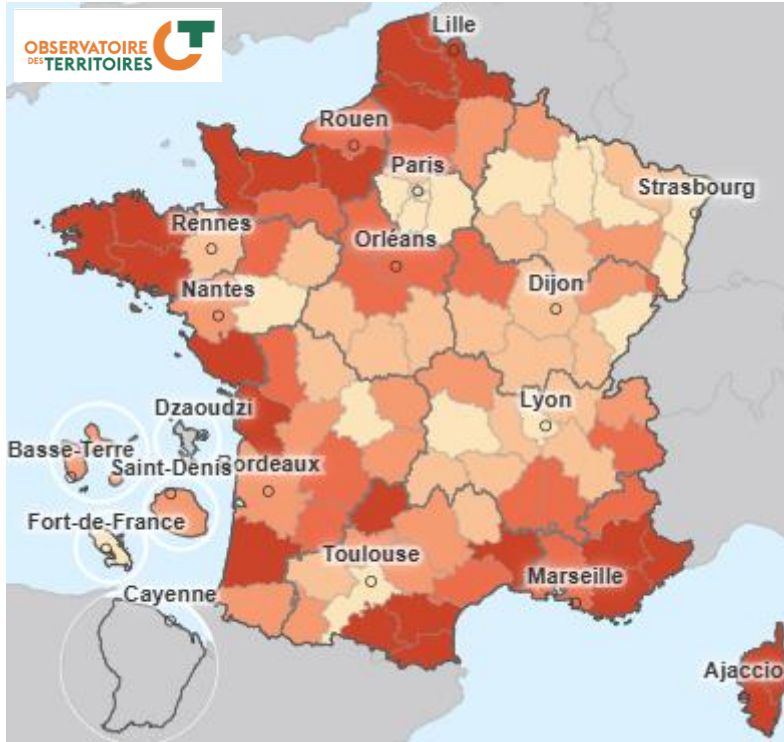
- Un cadre de plus en plus tourné vers la prévention / valorisation

## Idées pour agir

- Indicateurs
- Prévention
- Gestion et valorisation

# Quelle production de déchets ?

Quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés par habitant (kg par habitant) 2021



Impact non négligeable de l'activité touristique :



HÔTEL

Par lit : + 265 kg OMR



par place de camping :

+ 127 kg OMR + 46 kg EMJ + 55 kg verre

OMR : ordures ménagères résiduelles (non triées)

EMJ : emballages magazines journaux

→ meilleur tri pour l'HPA

# Quels déchets produits par vos activités ? (21 réponses)

	tri interne par nous / nos équipes	tri interne + trié aussi par les clients	non concerné
emballages, papier	4	16	1
verre	4	16	1
cartons	5	15	1
bois	10	0	6
textiles usagés	6	0	8
bouchons (liège et/ou plastique)	6	5	4
restes alimentaires / pain	8	10	0
déchets verts / d'élagage	9	8	2
autres biodéchets	3	6	3
mégots	2	6	6
cartouches de toner	10	0	4
déchets dangereux (piles, restes de médicaments)	12	1	2
autres	2	0	3



## Quelques notions sur la réglementation « déchets »

Un cadre de plus en plus tourné  
vers la **prévention**  
et la **valorisation**

Quizz :  
produits « jetables » à  
usage unique



Lequel de ces objets jetables  
contient du plastique ?

✗  
OUI



Gobelet en PLA

✗  
OUI



Gobelet en  
carton

✗  
OUI



Gobelet en  
polypropylène

Les produits à base de « bioplastiques » :

- restent des plastiques à jeter ;
- ils ne sont souvent pas biodégradables en « home compost ».

**Interdiction progressive de la mise sur le marché de TOUS  
les emballages en plastique à usage unique d'ici 2040**



Quizz :

depuis 2021, la  
distribution gratuite de  
bouteilles en plastique  
contenant des boissons :



est interdite dans les ERP

est interdite dans les locaux à  
usage professionnel

n'est pas interdite, mais les  
entreprises doivent faire des  
efforts pour réduire l'usage  
des bouteilles en plastique

je ne sais pas

Cette interdiction concerne aussi :

- les bouteilles en « bioplastique » !
- Les « briques » en matériaux composites

Les bouteilles visées par ces dispositions peuvent être composées entièrement de plastique ou être partiellement composées de plastique. Ces dispositions sont applicables aussi bien aux bouteilles recyclables qu'aux bouteilles non recyclables. De même, les bouteilles constituées majoritairement de carton mais comprenant en partie du plastique (par exemple pour le bouchon) doivent être considérées comme étant des bouteilles en plastique.

*Source : [FAQ plastique & anti-gaspillage](#), Ministère de la transition écologique, version juillet 2024*



# Réglementation « prévention des déchets »



## Depuis 2020 :

- ✓ les restaurants doivent indiquer de manière visible que les clients peuvent demander de l'eau potable gratuitement
- ✓ la vente de boissons à emporter prévoit un tarif plus bas pour le client qui amène sa tasse  
*(art. L541-15-10-III du code de l'environnement)*
- ✓ les commerçants doivent accepter les contenants (propres et adaptés) apportés par les clients  
*(art. L120-2 du code de la consommation)*
- ✓ interdiction des couverts, gobelets, verres & assiettes « emballages » à usage unique en plastique

## Depuis 2021 :

- ✓ défense de distribuer gratuitement de bouteilles de boissons en plastique dans les ERP et dans les locaux professionnels
- ✓ restaurants : contenants réutilisables ou recyclables pour la vente à emporter et « Gourmet-bag » obligatoire

## Depuis 2022 :

- ✓ les ERP > 300 personnes doivent être équipés de fontaines à eau
- ✓ Invendus : les produits non alimentaires doivent être donnés ou recyclés;



## Depuis 2023 :

- ✓ les restaurants > 20 places sont tenus de servir les repas dans des contenants réemployables ;
- ✓ interdiction d'imprimer systématiquement des tickets de caisse et de carte bancaire
- ✓ mise en place progressive d'une filière de collecte gratuite des déchets d'emballages alimentaires de la restauration



#EGalim

25 février 2025



# Réglementation « tri des déchets »

- Tri à la source obligatoire pour les professionnels :**
  - papier/carton,
  - métal,
  - plastique,
  - verre
  - bois,
  - textiles
  - biodéchets et huiles de friture
  - déchets dangereux
  
- Si un ERP produit > 1100 l/semaine de déchets, il doit également installer des poubelles de tri **pour les clients** : emballages / tout venant / biodéchets (si pertinent)**



*Cliquez sur l'image pour ouvrir la  
fiche explicative*

# Qui est responsable ?

---

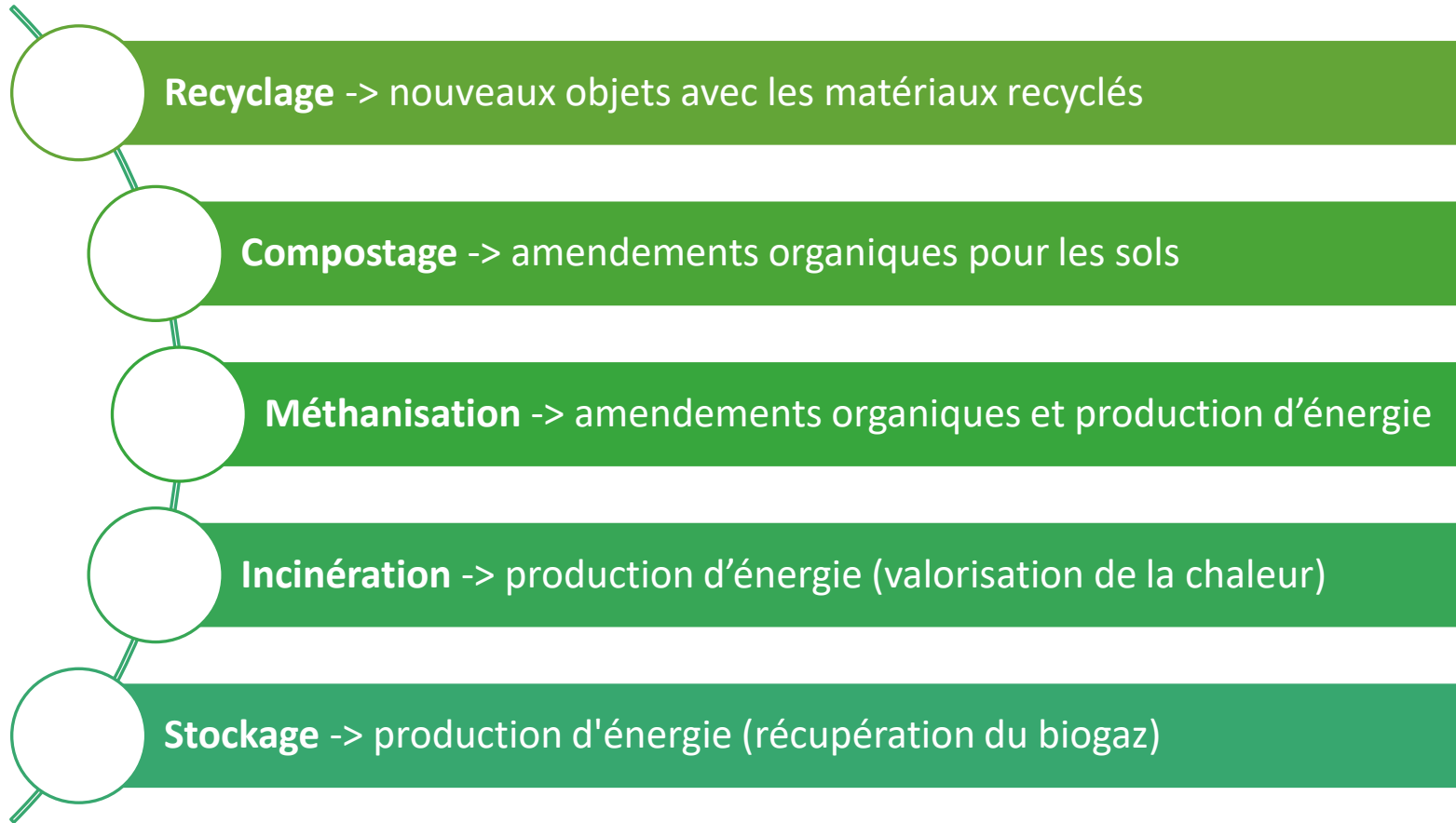
Les **collectivités** locales :

- sont **responsables** de la gestion des déchets produits par les **ménages**
- ne sont **pas responsables** de la gestion des **déchets non ménagers** produits par les activités professionnelles, associations, administrations,
- **peuvent** prendre en charge les **déchets « assimilés »** aux déchets ménagers et à ce titre faire payer une redevance spéciale aux entreprises.

■ *Ex. : Soulac-sur-Mer refuse de collecter les biodéchets produits par les campings par crainte d'un mauvais tri réalisé par les vacanciers, rendant le compostage difficile*

# Quelles filières de traitement ?

---



# Idées pour agir

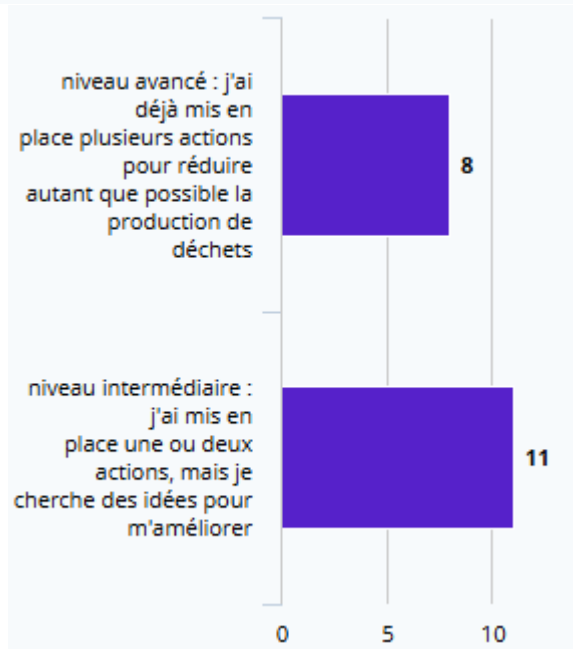
---

Source : La Pêche Indépendante, 12/1957...



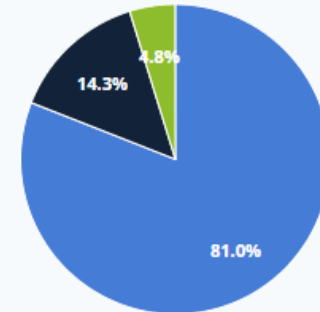
# Résultats du questionnaire préalable

## En ce qui concerne la prévention des déchets, comment qualifieriez-vous votre niveau d'actions ?



## Quel est votre mode de valorisation des biodéchets (épluchures, restes de repas) ?

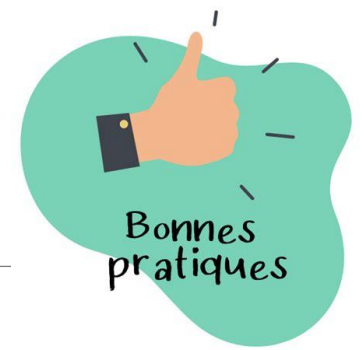
[Chart options »](#)



compostage interne	17
compostage collectif / partagé	3
je n'ai pas encore de solution de valorisation	1

# Ce que vous faites déjà :

---



Tri des emballages (2 poubelles par chambre)

Recyclage valorisation / dépôt en déchetterie

Compostage déchets alimentaires

Achat vrac et paniers sur les marchés

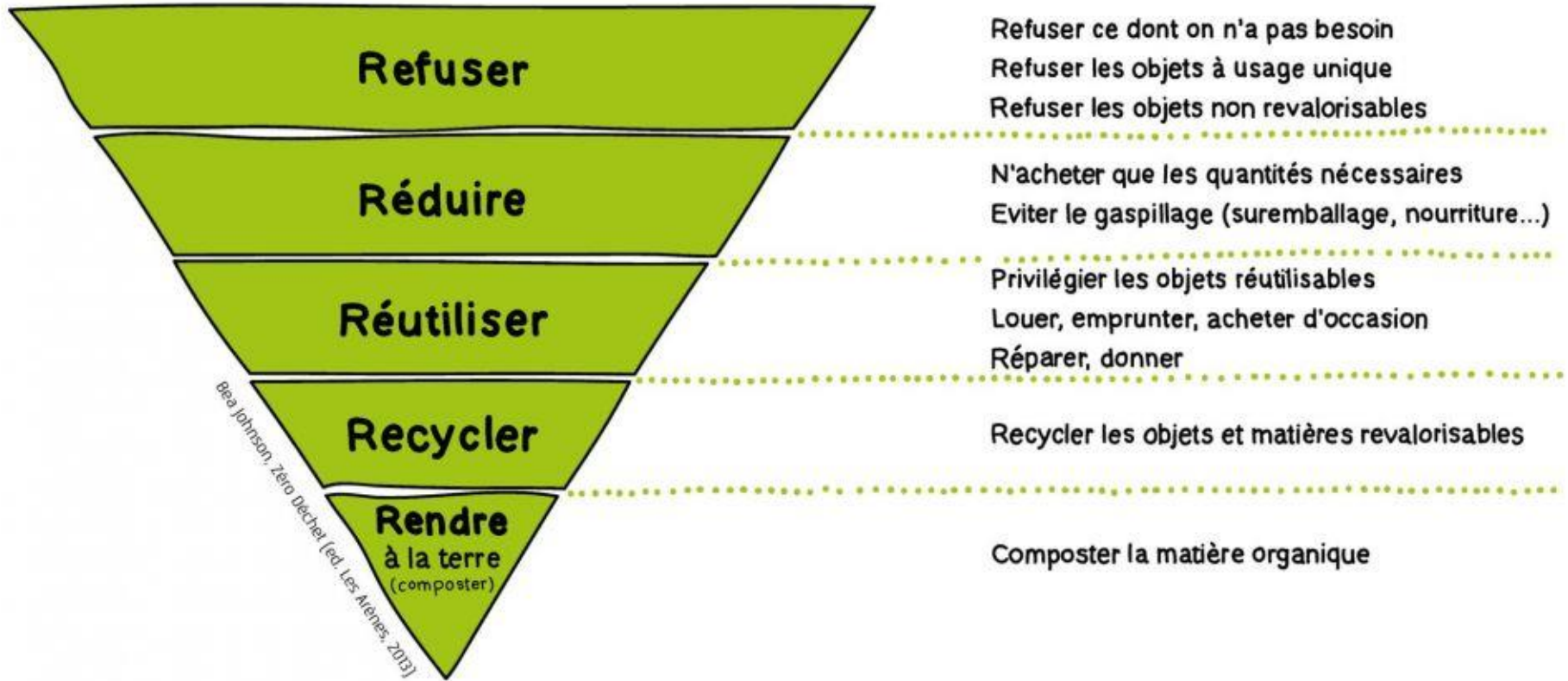
Réutilisation du papier imprimé sur un seul côté

Mise en place d'un protocole de tri pour tous les déchets y compris les biodéchets, tri des déchets sur l'espace public

Achat responsable vrac, zéro déchet, poulailler

Faire par soi même (ex. : yaourts), achats avec des sacs en tissus réutilisables, achat en quantité à la place de petits paquets

# La règle des « 5 R »





# Suppression des plastiques jetables

## Comment faire en pratique ?

### Diagnostic :

- faire l'inventaire de tous les produits avec emballages en plastiques ou contenant du plastique
- vérifier conformité aux évolutions réglementaires concernant certains plastiques à usage unique

Rechercher des solutions alternatives pour tous les plastiques

Etudier la faisabilité économique, l'acceptabilité des substituts par la clientèle et le personnel

Remplacer les objets retenus, former le personnel, expliquer au clients

# Equipements durables et réparables

## Indice de réparabilité :

Concerne aujourd'hui 8 catégories de produits : lave-linge, lave-vaisselle, smartphone, ordinateur portable, tondeuse à gazon électrique, nettoyeur à haute pression, aspirateur

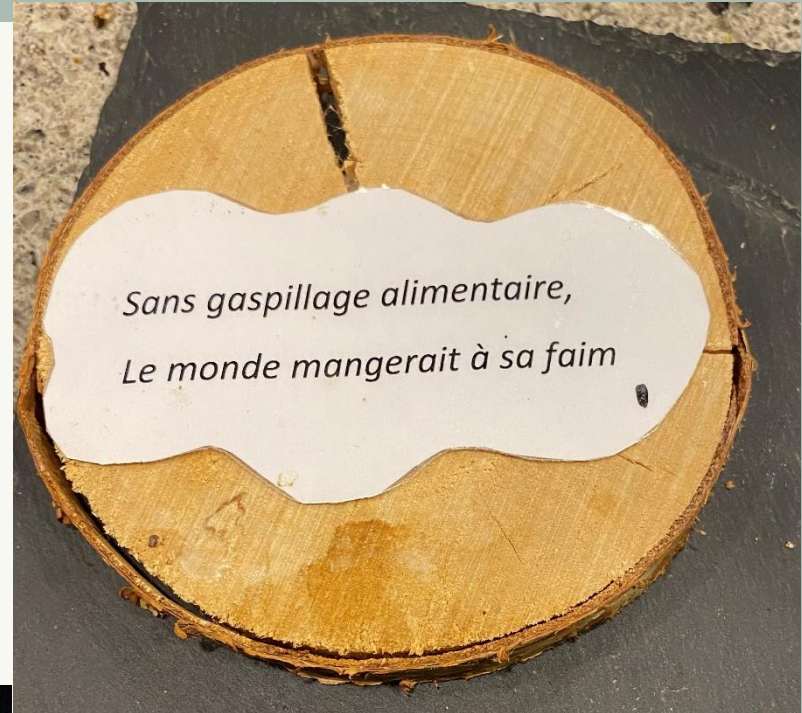
Liste des produits (non exhaustive) avec leur indice de réparabilité sur <https://www.indicereparabilite.fr/>



## Indice de durabilité :

- téléviseurs depuis le 8 janvier 2025
- lave-linge à partir du 8 avril.

# Alimentation : anti-gaspi



# Remplacer les bouteilles d'eau jetables

**3 alternatives** pour remplacer les bouteilles en plastique :

- L'eau du robinet
- Les fontaines bombonnes
- Les fontaines sur réseau avec micro-filtration (ex. : Castalie, Brita...)



# Supprimer les mono-doses



*Thés en vrac*



*Miel en vrac et  
coupelle alimentaire*



*Savon / shampooing  
en vrac*



*Confiture  
en vrac*



*Sucres  
non emballés*

# Supprimer les emballages / objets jetables



*Eviter les emballages jetables*



*Boite à pizza consignée*



*Ecocup*



*Kit d'accueil – vraiment utile ?*



# Tri des déchets par les clients



# Tri des déchets par les équipes



*Compacteur de carton  
fait maison*



*Tri sur chariot*





# Valorisation des déchets organiques



*Aire de compost bien aménagée*



*Composteur fontaine*

EnviroC



*Mini-méthaniseur*

HomeBiogas



*Broyeur à végétaux*

*(aide ADEME possible)*

# Plein de bonnes idées pratiques dans le guide FNHPA 2023



Cliquez sur l'image pour ouvrir le guide

EDITO .....	3	<b>Fiche 6</b>	METTRE EN PLACE LE COMPOSTAGE .....	29
SOMMAIRE .....	5	<b>Fiche 7</b>	TRANSFORMER LES DÉCHETS VERTS EN RESSOURCES .....	35
REMERCIEMENTS .....	6	<b>Fiche 8</b>	PROPOSER DES PRODUITS EN VRAC .....	39
NOTICE MÉTHODOLOGIQUE .....	7	<b>Fiche 9</b>	DONNER PLUTÔT QUE JETER .....	43
<b>Fiche 1</b>		<b>Fiche 10</b>	FACILITER LE TRI POUR VOS CLIENTS .....	45
METTRE EN PLACE DES INDICATEURS POUR SUIVRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS .....	11	<b>Fiche 11</b>	BIEN AMÉNAGER LA ZONE DE TRI .....	49
<b>Fiche 2</b>		<b>Fiche 12</b>	POUSSER À L'ACTION GRÂCE AUX NUDGES .....	53
FORMER LES ÉQUIPES .....	14	<b>Fiche 13</b>	VALORISER SA DÉMARCHÉ « ZÉRO DÉCHET » .....	57
<b>Fiche 3</b>		OUTILS À TÉLÉCHARGER .....	60	
METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE D'ACHAT ZÉRO DÉCHET .....	17	WEBOGRAPHIE .....	62	
<b>Fiche 4</b>				
PROPOSER UN KIT D'ACCUEIL ZÉRO DÉCHET .....	21			
<b>Fiche 5</b>				
RÉDUIRE LES DÉCHETS NON ALIMENTAIRES DU RESTAURANT .....	25			

## 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



● FONDATION ELIX

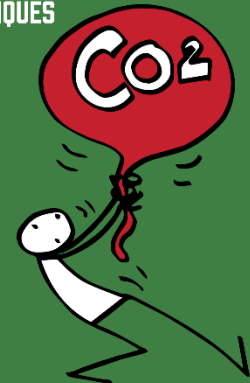
Merci pour votre écoute !

## 12 CONSOMMATION ET PRODUCTIONS RESPONSABLES



● FONDATION ELIX

## 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



● FONDATION ELIX

25 février 2025